

Etude de cas par cas – Réponse demande de compléments

Projet photovoltaïque de Réquista : Installation d'une centrale photovoltaïque au sol

Localisation : 9 rue du Marché, 12170 Réquista

Maître d'ouvrage : SKYSUN FRANCE DEVCO 1

Numéro d'enregistrement de la demande : 018624/KK P

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Nature et description du projet.....	2
3. Sensibilité environnementale : préciser l'occupation du sol de la parcelle	5
4. « Évaluation des incidences et mesures environnementales : apporter des éléments sur les incidences paysagères du projet concernant les habitations ou autres bâtis à proximité ; mettre en place des mesures d'intégration du parc photovoltaïque le cas échéant. ».....	5
5. « Evaluer les incidences du raccordement électrique à une échelle macro à partir des données bibliographiques disponibles ».....	5

1. Introduction

Le 27 mai 2026, nous avons procédé au dépôt d'une demande d'examen au cas par cas concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol situé sur la commune de Réquista (12). Pour rappel, ce projet porte sur une surface de 0,9 hectare et représente une puissance installée d'environ 0,97 MWc.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, nous avons bien réceptionné votre demande de compléments d'information en date du 5 juin 2026. Par la présente, nous vous transmettons les éléments demandés afin de finaliser la complétude de notre dossier.

2. Nature et description du projet

2.1 « Indiquer la surface imperméabilisée en distinguant ce qui ressort des panneaux et de l'ensemble des éléments connexes (voiries, onduleurs et équipements connexes...), et préciser si des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales sont prévus (bassins de rétention, etc.), les décrire le cas échéant »

L'ensemble des éléments techniques précités, correspond à 2334 m² (tableau ci-dessous).

Les onduleurs ne représentent pas une surface supplémentaire car ils sont directement intégrés aux panneaux. Aucun système de gestion des eaux pluviales est prévu sur le site.

La création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales ne nous semble pas nécessaire pour ce projet photovoltaïque, car il ne modifie pas l'imperméabilité du terrain :

- L'emprise au sol se limite aux seuls pieux battus des panneaux, le poste de livraison, le poste de transformation et la citerne. Le sol reste en pleine terre sur le reste de la surface.
- Infiltration naturelle préservée : Les panneaux sont surélevés et sans gouttières. L'eau ruisselle et retombe de manière diffuse directement sur le sol naturel sous-jacent.
- Pistes de circulation perméables : Les pistes d'accès et voies internes du site sont réalisées en calcaire concassé limitant l'imperméabilisation du sol.

Surfaces des aménagements prévus de la centrale photovoltaïque au sol

Eléments	m ²
Voiries	2208
Pieux battus	Environ 4
Onduleurs	0
Poste de transformation	10
Poste de livraison	10
Citerne	102
Gestion des eaux pluviales	0
Total	2334

2.2 « Décrire le positionnement de la base de vie, locaux techniques, du stockage des matériaux, du positionnement des pistes légères et lourdes, de la citerne incendie, si le projet conduira à un enfouissement des câbles »

Les installations de chantier (base vie) et la zone de stockage des matériaux seront implantées à l'ouest de l'entrée du site, sur la même parcelle. Ce choix facilite les livraisons et limite la circulation des engins sur le reste du terrain naturel.

Les postes de transformation/livraison et la citerne souple incendie sont regroupés près de l'entrée principale. Ce positionnement garantit un accès direct, rapide et permanent pour les services de secours (SDIS) et les équipes de maintenance.

Les pistes de circulation relient l'entrée du site aux locaux techniques et à la citerne incendie, ainsi qu'un accès sur l'ensemble du pourtour du site, dimensionnées pour supporter les poids lourds et les camions de pompiers, d'une largeur de 5m.

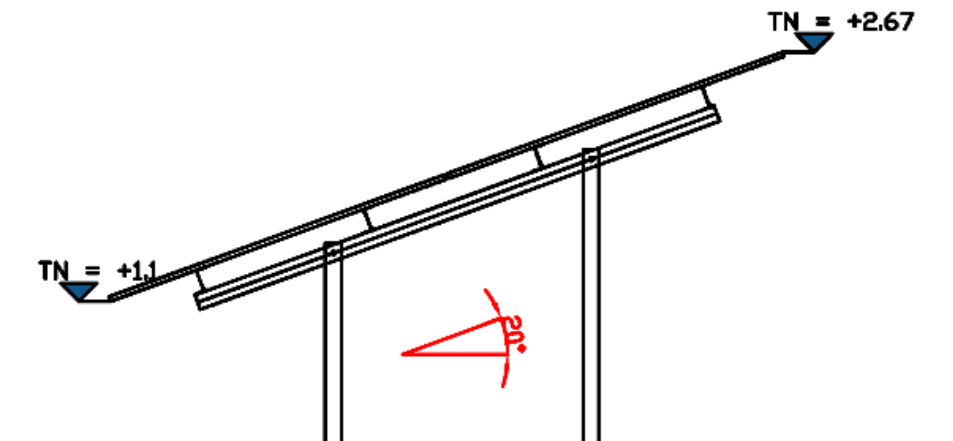
Le projet conduira à un enfouissement des câbles concernant le raccordement du projet. Le poste source Enedis le plus proche est celui de REQUISTA avec une capacité restante de 21.2 MW.

2.3 « décrire les caractéristiques des panneaux (hauteur min max, orientation, inclinaison...) et les espaces inter-rangées ; ces éléments sont essentiels afin de justifier que le développement d'une végétation diversifiée et résiliente est possible sous et entre les panneaux et que le projet ne représente pas une artificialisation du milieu (réf. Décret du 29 décembre sur le calcul de la consommation d'espace) »

Caractéristiques de l'installation :

- Implantation et dimensionnement :
 - Panneaux fixes
 - Surface clôturée estimée : 0.9 ha.
 - Point bas des panneaux : 1.10 m.
 - Hauteur maximale des panneaux : 2,67 m.
 - Inclinaison : 20°.
 - Orientation : Nord/Sud.
 - Espacement inter-rangées (bord à bord de panneaux) : 3.85 m.
 - Piste : en calcaire concassé, 5m de large.
 - Clôtures : grillage non occultant et passages à faune.
- Justification de la non-artificialisation (Décret du 29 décembre) :
 - L'espacement significatif entre les rangées et l'inclinaison des modules assurent une pénétration suffisante de la lumière et une répartition homogène de l'eau de pluie sur l'ensemble de la parcelle.
 - La hauteur libre sous les panneaux offre un volume suffisant pour le développement d'une strate herbacée diversifiée. Elle permet également l'entretien du couvert végétal (fauche mécanique ou éco-pâturage).
 - Préservation des sols : Le projet maintient les fonctions biologiques, hydriques et climatiques du sol. Le terrain restant perméable et végétalisé, l'installation ne constitue pas une consommation d'espace ni une artificialisation des sols au sens de la réglementation.

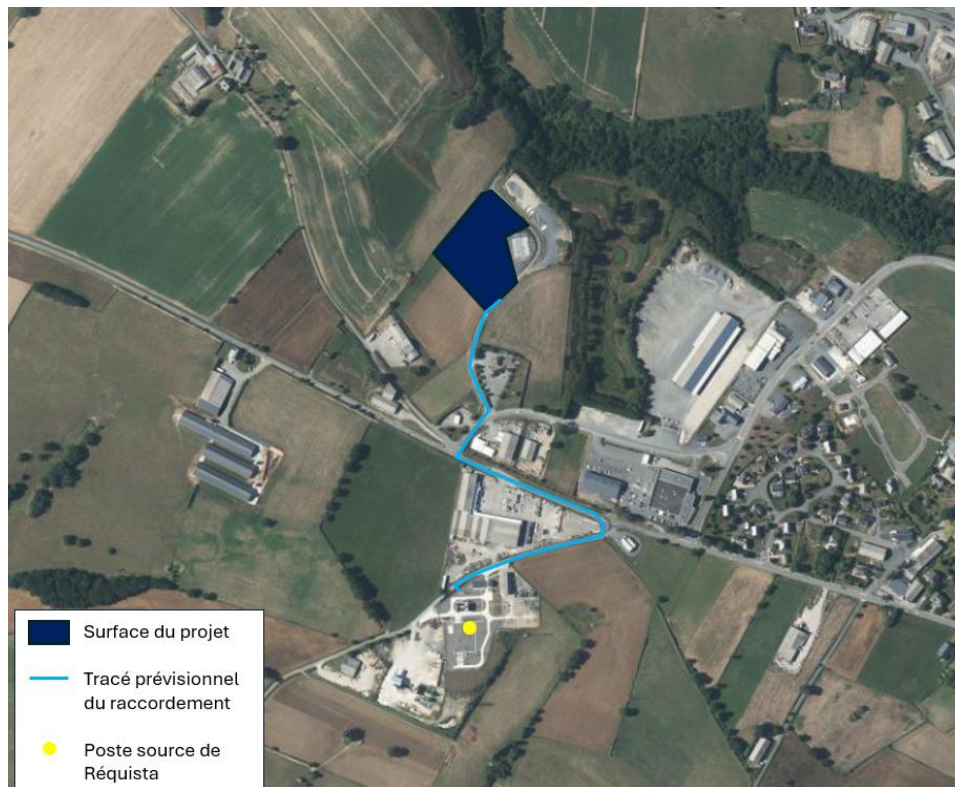
Coupe d'un panneau photovoltaïque



2.3 « Indiquer le mode de raccordement au réseau électrique (ligne HTA / poste source) et son lieu de raccordement précis (fournir des cartographies représentant le tracé de raccordement envisagé au poste source) »

Le mode de raccordement au réseau électrique serait possible sur le poste source Enedis de REQUISTA, localisé à environ 650 m du site dont la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter est de 21.2 MW.

Carte du tracé hypothétique de raccordement du projet



2.4 Préciser les caractéristiques du projet en phase travaux notamment vis-à-vis du calendrier de réalisation des travaux (sensibilité faunistique)

Bien que le projet porte sur une petite surface (inférieure à 1 hectare), l'exécution du chantier intégrera des mesures de précaution pour respecter le cycle biologique de la faune locale.

Afin d'éviter tout impact lors de la préparation du terrain (débroussaillage, aménagement des accès), les travaux pourront s'articuler sur le calendrier suivant :

- Période d'évitement : du 1er mars au 31 août. Cela garantit la protection de la nidification des oiseaux et la reproduction de la petite faune.
- Période d'intervention : de début septembre à fin février. Le nettoyage initial de la parcelle sera exclusivement réalisé durant cette période hivernale de moindre sensibilité.

3. Sensibilité environnementale : préciser l'occupation du sol de la parcelle

Le terrain est actuellement entièrement enherbé et entretenu par le propriétaire.

4. « Évaluation des incidences et mesures environnementales : apporter des éléments sur les incidences paysagères du projet concernant les habitations ou autres bâtis à proximité ; mettre en place des mesures d'intégration du parc photovoltaïque le cas échéant. »

Il convient de rappeler en premier lieu que la parcelle du projet est classée en zone Ux du document d'urbanisme. Cette zone est spécifiquement dédiée aux activités économiques, artisanales et industrielles. L'environnement visuel de ce secteur a donc vocation à accueillir des infrastructures industrielles. L'implantation de panneaux photovoltaïques y est donc pleinement cohérente et ne dénature pas la vocation initiale du site.

Néanmoins, afin de garantir une insertion qualitative du projet, des haies arbustives ou champêtres pourront être aménagées sur les franges les plus sensibles du site pour limiter efficacement les covisibilités avec le voisinage.

5. « Evaluer les incidences du raccordement électrique à une échelle macro à partir des données bibliographiques disponibles »

Le projet bénéficie d'une situation particulièrement favorable concernant son raccordement au réseau public d'électricité. Le poste source se situe à proximité immédiate, à environ 650 mètres de la parcelle.

L'évaluation macroscopique de ce raccordement a été réalisée à partir des données bibliographiques de référence (bases de données de l'INPN et cartographies Géoportail). Au regard de cette très faible distance et de l'insertion du projet dans un secteur à vocation économique (zone Ux), les incidences environnementales liées au raccordement sont évaluées comme négligeables, pour les raisons suivantes :

- Absence d'enjeux écologiques réglementaires : L'analyse bibliographique confirme que le fuseau potentiel de raccordement ne recoupe aucun zonage d'inventaire ou de protection de la nature. Le tracé ne traverse aucun site Natura 2000, aucune ZNIEFF (de type I ou II), ni aucun autre espace naturel sensible ou protégé.
- Minimisation du linéaire : La proximité immédiate du poste source limite drastiquement la longueur des tranchées nécessaires à l'enfouissement de la liaison électrique.
- Utilisation des emprises existantes : L'analyse cartographique du réseau viaire environnant démontre que le tracé du câble pourra emprunter quasi exclusivement les voiries existantes et leurs accotements (espaces déjà artificialisés).
- Absence de fragmentation écologique : Le raccordement ne nécessitant ni traversée ni défrichement d'espaces naturels continus, il ne créera aucune rupture des continuités écologiques locales.

Par conséquent, l'impact du raccordement sur les milieux naturels, la faune et la flore est considéré comme non significatif. Le tracé définitif d'enfouissement sera techniquement validé par le gestionnaire de réseau (Enedis) en privilégiant systématiquement le moindre impact.